

TOURISME ET DÉVELOPPEMENT DES AIDES POUR LES HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Toujours au service du développement économique et de l'aménagement du territoire, le département du Morbihan s'engage fortement en faveur des acteurs du tourisme. Après examen du dossier, les aides peuvent atteindre 20 % de la facture totale du projet.



C. Le Gloanic

Le Morbihan est le premier département touristique breton! À lui seul, ce secteur représentait l'année dernière 18500 emplois en haute saison, 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et environ 10 % du produit intérieur brut (PIB) du Morbihan. Mais pour maintenir cette dynamique et la renforcer encore, le Conseil général entend agir sur deux puissants leviers : le développement d'une large palette d'équipements touristiques dans le Morbihan et l'augmentation de la qualité et du niveau de confort des hébergements. « Notre action en faveur du tourisme veille scrupuleusement à respecter le principe de solidarité territoriale, explique Pascal Barret, chef du service tourisme et économie maritime au Conseil général. N'oublions pas que l'une des missions du Département est l'aide au développement des collectivités avec un souci permanent d'aménagement équilibré du territoire. Il est donc de notre devoir d'aider tous les territoires, et notamment l'intérieur de notre département. » C'est la raison pour laquelle un équipement de bord de mer peut prétendre à une aide équivalente à 10 % de l'investissement. Le même héber-

gement situé à l'intérieur des terres pourra bénéficier du double, soit 20 %. Qui peut prétendre à ces aides ? « Tous les hébergements touristiques classiques sont éligibles, à l'exception des produits insolites tels que cabanes dans les arbres, tipis ou yourtes qui eux, ne peuvent être ni classés ni labellisés, précise Marc Nicol, responsable des dossiers tourisme. Il faut également que le porteur de projet engage un investissement minimum en fonction du type d'hébergement. » En 2008, le Conseil général a accordé 1 million d'euros pour 37 dossiers déposés (1 dossier pouvant représenter plusieurs projets). Une enveloppe globale qui a permis de construire, rénover ou moderniser 1568 emplacements de camping, 419 chambres d'hôtel, 16 gîtes et 18 chambres d'hôtes.

POUR EN SAVOIR +

Conseil général du Morbihan.
Service tourisme et économie maritime.
BP 400 - 56009 Vannes Cedex
Tél. : 02 97 54 80 22
Courriel : corinne.brohan@csg56.fr

@ www.morbihan.fr



S. Le Gourneriec

DÈS 2007, CLAUDE LE GLOANIC TRANSFORME UNE AIRE NATURELLE EN CAMPING VERT.

« Les aides du Conseil général m'ont permis de mener un projet plus abouti »

« En 2008, mon camping La Fontaine du Hallate situé à Plougoumelen, a obtenu 2 étoiles avec les félicitations du jury, et j'ai reçu le trophée de l'Écotourisme. De sacrés encouragements ! Tout a commencé en 1993, avec un camping 1 étoile de 25 places à Plougoumelen. Je travaillais dans l'industrie automobile. J'ai profité d'un plan social pour me reconvertir. En 2006, j'ai commencé à imaginer un projet de camping où le développement durable serait vraiment pris en compte. Je me suis donc rapproché de la CCI, puis du service tourisme du Conseil général. Le conseiller s'est déplacé et j'ai pu lui expliquer mon projet. Il m'a aidé à monter mon dossier. Les travaux ont commencé en 2007. Mon investissement s'élevant à 350000 € HT, le Conseil général m'a accordé une aide de 10 %. Et comme mon projet était respectueux de l'environnement, j'ai obtenu un bonus écologique de 5000 €. J'ai désormais 94 places homologuées, un système de récupération des eaux de pluies et des eaux usées avec filtration sable et osier, 45 m² de panneaux solaires, des détecteurs de présence dans les sanitaires, un éclairage basse consommation... Et, pour sensibiliser le public, j'affiche tous les jours la consommation d'eau et d'électricité par personne. On peut aller encore plus loin, d'ailleurs, j'ai d'autres projets. »

POUR EN SAVOIR +

06 16 30 08 33

@ www.campinghallate.com